

Parler du handicap collectivement en entreprise

Le handicap peut être défini comme « **la rencontre d'une déficience avec une situation de la vie quotidienne privée ou professionnelle** ».

Aborder collectivement les situations de handicap au sein d'une entreprise n'est pas facile. Pourquoi ?

Parce que de manière générale, la différence entre individus peut faire peur, déranger ou mettre mal à l'aise.

Parce que chacun connaît encore assez mal le sujet du handicap.

Parce que, au niveau d'une entreprise, au sein du CHSCT ou entre collègues, cela suppose d'aborder, en plus des conditions de travail, un cas individuel, en lien avec une difficulté ou une déficience personnelle.

La frontière, est, de fait souvent difficile à poser entre ce qui regarde le collectif et sur quoi il s'autorise à discuter et ce qui ne concerne que l'individu et qui doit rester confidentiel.

Pour **en parler autrement et collectivement** :

1

CHANGER sa **REPRESENTATION** sur le handicap

2

QUALIFIER les **CAPACITES** de la personne
et les **EXIGENCES** de l'environnement de travail

3

Faire **ÉVOLUER** les formes de **DIALOGUE SOCIAL** sur le handicap